



République Française  
Département de la Moselle  
Ville de Bousse

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE D'ACCÈS  
AU TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE)  
RUE CLAUDE MONET  
POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION**

*Arrêté RT 2024 030 IAJ*

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3, L.2542-10 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police sur le ban communal,

VU la commande passée à la société *HUSSON International* de LAPOUTROIE (68) pour la réhabilitation du Terrain Multisports (City Stade) rue Claude MONET, comprenant le remplacement intégral du gazon synthétique (d'origine) et le remplacement intégral du filet pare ballons (d'origine),

ESTIMANT qu'il appartient de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer une sécurité pour les utilisateurs et le bon déroulement des travaux de réhabilitation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'accès au Terrain Multisports rue Claude MONET est interdit jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 août 2024.

**Article 2 :** L'entrée sera condamnée par des dispositifs spécifiques, type ruban de signalisation rouge et blanc et /ou barrières de chantier, mis en place par l'entreprise.

**Article 3 :** *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Madame le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de GUÉNANGE.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de BOUSSE.
- Monsieur le Chef de l'Unité Opérationnelle des Sapeurs-Pompiers de BOUSSE.
- L'entreprise *HUSSON International*.



Fait à Bousse le 25 juillet 2024

Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK